

# Mairie de Mirabel aux Baronnie

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Compte rendu Conseil municipal du 20 janvier 2021 à 18h00

*Présidence* : Christian CORNILLAC, *Maire*.

*Secrétaire de séance* : Stéphanie POUYET

*Présents* : Sabine ADRIEN, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Marie CUAZ, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Martine FERIAUD, François GIRAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

*Absents excusés et représentés* : Guy BERENGER (*Pouvoir à Pascal*),

*Absents excusés* : /

*Absents* : Stéphane ALLAIS

*Date de convocation du Conseil municipal* : 12 janvier 2021

*Heure de la séance* : 18 heures 00

*Lieu* : Salle des fêtes, Avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

*Nombre de conseillers* : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 17 + 1 pouvoir

La séance est ouverte à 18h10.

Monsieur le Maire annonce le retard prévu de Xavier Morgat.

Une minute de silence est observée à la mémoire d'Élian Jame, ancien Conseiller municipal.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Stéphanie Pouyet est désignée secrétaire de séance.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020

Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : l'engagement au respect de la charte nationale des réseaux assainissements lors des travaux d'aménagement de la Traverse. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 4. Adressage postal – Reprise et formalisation des travaux de la commission

Le Maire et le Premier Adjoint, Laurent Donzet, expliquent. Présentation détaillée de chaque chemin.

La Commission adressage postal s'est réunie le jeudi 14 janvier. Pour finaliser la procédure, il s'agit de retranscrire ses travaux sur :

- Les chemins à nommer ou à renommer
  - Le choix des modèles de panneaux pour les chemins
  - La fixation du nombre et des emplacements de panneaux de chemins, du nombre de plaques de numéros
  - Le choix des prestataires
- Il est proposé de délibérer sur :
- la délimitation exacte entre la rue Chauchière et la rue de la République.
  - 13 nominations de voirie communale : impasse de la Combe, chemin de Fabranche, impasse des Flogères, chemin de la Fournache, chemin de la Françonne, chemin des Hauts de Josiol, chemin de Mialon, chemin du Serre de la Motte, chemin du Moulin, chemin de la Riaille, chemin de Risanne, chemin des Sablières et route des Oliviers.

La commission du 14 janvier a notamment travaillé sur le modèle des panneaux (métal émaillé), sur la fixation de leur nombre (environ 77) et de leurs emplacements et sur le choix des prestataires. Pour l'achat des panneaux, le moins-disant est l'entreprise Rochetaillée (Sarras, Ardèche), qui a fourni Piégon ; pour leur installation, l'entreprise Urban HD (près de Chabeuil) ; il en coûterait environ 18 000 € HT (y compris

l'achat de quelques 770 numéros pour les administrés) ; un supplément d'environ 550 € HT est à prévoir s'il est fait choix d'un logo sur les panneaux.

Par suite, l'ensemble des informations validées sera retransmis à notre prestataire qui l'intégrera à la base de données avant publication.

## 5. Conventions

\* **ADN**<sup>1</sup> - implantation locaux techniques fibre optique – modification délibération n°2020-57

Le Maire explique.

Lors du dernier Conseil municipal, l'implantation d'un local technique, sur la parcelle A-1598, pour le déploiement de la fibre optique. Le 15 décembre dernier, le référent ADN signalait une erreur de retranscription dans le numéro de parcelle, il s'agit non pas du 1598 mais du 1198, l'emplacement géographique reste le même. Il convient de rectifier la délibération n°2020-57 en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie la délibération n°2020-57 uniquement en remplaçant le numéro de parcelle A-1598 par A-1198, dit que les autres dispositions adoptées restent inchangées.

\* **SDED**<sup>2</sup> – Renforcement du réseau basse tension à partir du poste Route de Nyons.

Le Maire présente le projet de renforcement du réseau basse tension à partir du poste Route de Nyons dont le financement est assuré en intégralité par le SDED (montant total de l'opération 231 931,73 € HT). Le dossier a été communiqué en amont aux membres de l'Assemblée. Monsieur Chareyre, cadre au SDED, ne prend pas part au vote.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal à 17 voix pour et 1 abstention, valide le projet de renforcement du réseau basse tension à partir du poste de Nyons, le plan de financement afférent et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

\* **RGPD**<sup>3</sup> – mise à disposition d'un délégué du CDG 26

Le Maire évoque le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est un règlement de l'Union européenne qui s'applique en France depuis mai 2018 ; son principal objectif est d'accroître la protection informatique des données personnelles. S'appliquant à la Mairie de Mirabel, le RGPD impose, dans un premier temps, la nomination d'un délégué à la protection des données, ainsi que l'établissement d'un registre des activités de traitement ; ce registre doit recenser quelles données personnelles sont collectées (électeurs, administrés, élus et employés, etc.), pourquoi elles le sont, quels en sont les usagers (secrétariat, comptabilité, etc.), combien de temps elles sont conservées et quelles sont les mesures de sécurité informatique les protégeant.

Le Maire propose de signer une convention d'adhésion avec le Centre de gestion de la Drôme pour qu'il assume la mission entière (235 €/jour ; 2 jours en 2021 et 2022, 1 jour en 2023) et dont le projet a été transmis aux membres de l'Assemblée.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve, donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution, dit que les crédits seront inscrits au budget primitif.

## 6. **RPIC**<sup>4</sup> – Election des représentants à la Commission

Le Maire et le Premier Adjoint, Laurent Donzet, rappelle que conformément à l'article 3 de la convention pour la gestion du regroupement pédagogique intercommunal concentré, les Conseils municipaux de Mirabel et de Piégon doivent élire chacun 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants qui siégeront au sein de la Commission. Les élections se tiennent en principe au scrutin secret, le cas échéant, il convient de délibérer au préalable pour exercer un vote à mains levées. Pour rappel, lors de la première séance d'installation, la commission RPIC élira son Président et Vice-Président parmi ses membres.

---

<sup>1</sup> Ardèche Drôme Numérique

<sup>2</sup> Syndicat départemental d'énergie de la Drôme

<sup>3</sup> Règlement général de protection des données

<sup>4</sup> Regroupement pédagogique intercommunal concentré

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le recours au vote à mains levées pour l'élection des représentants à la Commission RPIC.

Les candidatures proposées sont les suivantes : Laurent Donzet, Laurence Villemin et Elisabeth Trolet (titulaires), Stéphanie Pouyet, Francis Brusseau et Corinne Diasparra (suppléants).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, nomme à la commission du RPIC M. Donzet et Mmes Villemin et Trolet (titulaires) et M. Brusseau et Mmes Pouyet et Diasparra (suppléants).

#### 7. Voirie – Tour Mirabella – Plan de financement et demande de subvention

Le Maire présente le projet de création d'un cheminement piéton sur les rues Tour Mirabella et quartier Saint Roch. Marie Cuaz demande où sont situées les rues en question. Le Maire explique qu'il convient de valider le plan de financement ci-dessous et de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au plus fort taux possible.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	80 525,00 €	Conseil départemental (25%)	21 137,81 €
Imprévus (5%)	4 026,25 €	Autofinancement	63 413,44 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>84 551,25 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>84 551,25 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le projet de création d'un cheminement piéton rue Tour Mirabella et Saint Roch, valide le plan de financement, donne pouvoir au Maire pour déposer le dossier de subvention au plus fort taux possible auprès du Conseil départemental.

#### 8. Traverse du Village – Travaux assainissement – Respect charte nationale des réseaux assainissement

Le Maire explique.

Pour le dépôt du dossier de subvention, l'agence de l'eau sollicite une délibération spécifique sur le respect de la charte nationale des réseaux d'assainissement lors de la réalisation des travaux d'assainissement pour la Traverse d'un montant de 720 432,03 € HT (assainissement + pluvial + imprévus). Dans les pièces du Dossier de consultation des entreprises, il devra également être précisé que l'opération sera réalisée sous charte qualité. La charte est disponible sur Internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'engage au respect de la charte nationale des réseaux assainissements lors des travaux d'aménagement de la Traverse du village.

#### 9. Questions diverses

- Marie Cuaz signale que les travaux effectués sur la route de Châteauneuf bloquent l'accès piéton à l'arrêt de bus pour les enfants qui doivent passer sur la route. Ceci représente un danger pour la sécurité des enfants. Elle demande s'il serait possible de renforcer la sécurité. Laurent Chareyre, cadre su SDED a précisé que l'entreprise devait prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des enfants et a annoncé qu'il contacterait l'entreprise à cet effet.

- Le Premier Adjoint, Laurent Donzet, présente l'état des financements obtenus et en cours relatifs à l'aménagement de la Traverse. Il dit que l'Etat a notifié sa participation à hauteur de 250 000 € pour le cumul de la DETR et DSIL. Après négociation, le Conseil départemental a acté sa participation à hauteur de 540 000 € soit 160 000 € de plus que prévu. Si l'ensemble des partenaires finance à hauteur des participations escomptées, le taux total de subventions sera d'environ 70%.

- Le Premier Adjoint, Laurent Donzet, relate que le Préfet a donné son accord sur la demande du Conseil municipal de création de la ZAD du centre-bourg (délibération du 9 octobre 2020). Il rappelle que la Commune est titulaire du droit de préemption à l'intérieur du périmètre pour une durée de 6 ans renouvelable.

- Le Premier Adjoint, Laurent Donzet, présente un mail reçu d'une association anti 5G et propose de soumettre une motion à cet égard lors du prochain Conseil municipal. Il pense qu'il faudrait d'abord envisager de couvrir l'ensemble des zones blanches avant d'évoquer un quelconque développement de la 5G. Xavier Morgat demande à bien se renseigner avant d'évoquer cette question lors du prochain Conseil municipal. Marie Cuaz demande où en est l'installation de la fibre. Le Premier Adjoint répond qu'elle ne sera pas complètement installée avant environ 5 ans.

Le Premier Adjoint, Laurent Donzet, présente un nuancier pour choisir la couleur de la façade de la chapelle du Calvaire. Après discussion, les membres choisissent le rôle G20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

La Secrétaire de séance  
Stéphanie POUYET

